

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 757

présenté par

M. Cinieri, M. Decool, M. Foulon, M. Jean-Pierre Vigier, M. Vitel, Mme Boyer, Mme Louwagie,
M. Salen, M. Sermier, M. Schneider, M. Fromion, Mme Dalloz, M. Lurton, M. Poisson et
Mme Genevard

ARTICLE 5

À la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« la famille »

les mots :

« les parents ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

amendement de précision. C'est bien l'avis des parents qui doit être pris en compte et pas celui de sa famille au sens large.